



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

CE DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES
RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 3C9
Nova Scot

Title - Sujet Sonar Research Support	
Solicitation No. - N° de l'invitation W7707-165835/A	Date 2015-11-17
Client Reference No. - N° de référence du client W7707-16-5835	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-208-9674	
File No. - N° de dossier HAL-5-75084 (208)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-12-03	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: LeBlanc, JoAnne	Buyer Id - Id de l'acheteur hal208
Telephone No. - N° de téléphone (902) 496-5010 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE DRDC ATLANTIC 9 GROVE ST. DARTMOUTH NOVA SCOTIA B3A3C5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7707-165835/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal208
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**TITRE : SOUTIEN SCIENTIFIQUE À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT, AINSI QU'À DES
ESSAIS SUR LE TERRAIN VISANT UN SONAR DE LUTTE ANTI-SOUS-MARINE**

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Introduction
- 1.2 Sommaire
- 1.3 Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Ancien fonctionnaire
- 2.4 Communications en période de soumission
- 2.5 Lois applicables
- 2.6 Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle
- 2.7 Financement maximal

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

- 5.1 Attestations exigées avec la soumission
- 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET AUTRES EXIGENCES

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Programme des marchandises contrôlées

PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 7.1 Énoncé des travaux
- 7.2 Clauses et conditions uniformisées
- 7.3 Exigences relatives à la sécurité
- 7.4 Durée du contrat
- 7.5 Responsables
- 7.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
- 7.7 Paiement
- 7.8 Instructions relatives à la facturation
- 7.9 Attestations
- 7.10 Lois applicables
- 7.11 Ordre de priorité des documents

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7707-165835/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal208
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 7.12 Contrat de défense
- 7.13 Assurances
- 7.14 Programme des marchandises contrôlées

Liste des annexes

- Annexe A Énoncé des travaux
- Annexe B Base de paiement
- Annexe C Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
- Annexe D Divulgence par l'entrepreneur de la propriété intellectuelle
- Annexe E Critères d'évaluation

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7707-165835/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal208
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande de soumissions compte six parties ainsi que des pièces jointes et des annexes, elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations : comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et
- Partie 7 Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

Le ministère de Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) – Atlantique a un besoin pour le soutien scientifique à la recherche et au développement, ainsi qu'à des essais sur le terrain visant un sonar de lutte anti-sous-marine. L'entrepreneur devra assurer le soutien de la planification des essais en mer, de la préparation de l'équipement d'essai, de l'exécution des essais, de même que des activités d'analyse et de production de rapport décrivant le fonctionnement des CAS dans un environnement littoral.

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars, 2017 inclusivement.

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité industrielle \(PSI\)](http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et(ou) aux services canadiens.

Ce besoin est assujéti au Programme des marchandises contrôlées. La [Loi sur la production de défense](#) définit les marchandises contrôlées comme certains biens matériels figurant sur la Liste des

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7707-165835/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal208
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

marchandises d'exportation contrôlée, un règlement pris en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation (LLEI).

1.3 Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des [clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (**2015-07-03**), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Ancien fonctionnaire (doit être complété par le fournisseur)

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définitions

Aux fins de cette clause,

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7707-165835/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal208
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7707-165835/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal208
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

2.4 Communications en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées à l'autorité contractante au moins six (6) jours civils avant la date de clôture. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

Le département de Recherche et développement Canada Atlantique a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada, pour les motifs suivants :

l'objet principal du contrat ou des biens livrables en vertu du contrat est d'accroître certains acquis actuels du gouvernement avant de transférer cet ensemble plus vaste d'acquis au secteur privé (non nécessairement à l'entrepreneur initial), par octroi de licence ou par cession de la propriété, à des fins d'exploitation commerciale.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7707-165835/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal208
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2.7 Financement maximal

Le financement maximal disponible pour le contrat qui découlera de la demande de soumissions est de **125 000,00\$**, les taxes applicables en sus. Toute soumission dont la valeur est supérieure à cette somme sera jugée non recevable. Le fait de divulguer le financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer cette somme.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes (reliées séparément), comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)
Section II : Soumission financière (1 copie papier)
Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm); et
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7707-165835/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal208
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière comme suit :

Ventilation du prix

- (a) Main-d'oeuvre : Pour chaque personne et (ou) catégorie de main-d'oeuvre assignées aux travaux, indiquer : i) le tarif horaire incluant les frais généraux et le profit, s'il y a lieu; et ii) le nombre d'heures estimatif.
- (b) Équipement : Préciser tous les articles requis pour exécuter les travaux et fournir la base d'établissement des prix pour chacun d'entre eux, droits de douanes canadiens et taxes d'accise compris, s'il y a lieu. Ces articles seront livrables au Canada à la fin du contrat.
- (c) Matériaux et fournitures : Indiquer toutes les catégories de matériaux et de fournitures requis pour exécuter les travaux et fournir la base d'établissement des prix.
- (d) Frais de subsistance et de déplacement : Indiquer le nombre de voyages et le nombre de jours par voyage, le coût, le bût et la destination de chaque voyage, conjointement avec la base d'établissement de ces coûts. Ces frais ne doivent pas être supérieurs à ceux que prévoit la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor. En ce qui a trait à la Directive du Conseil du Trésor, seules les indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais précisées aux appendices B, C et D de la Directive http://www.tbs-sct.gc.ca/hr-rh/gtla-vgcl/index_f.asp ainsi que les autres dispositions qui font référence aux « voyageurs » plutôt qu'aux « employés » s'appliquent. Les Autorisations spéciales de voyager du Secrétariat du Conseil du Trésor, http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/STA-fra.asp, s'appliquent aussi.
- (e) Sous-traitants : Donner les noms des sous-traitants proposés et fournir les mêmes renseignements de ventilation de prix que ceux demandés aux présentes.
- (f) Autres frais directs : Indiquer tous les autres frais directs prévus, comme les communications interurbaines et les locations, et fournir la base d'établissement des prix.
- (g) Taxes applicables : Indiquer la taxe qui s'applique séparément.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7707-165835/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal208
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- (c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les soumissions reçues seront évaluées. Si des soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux soumissions recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des soumissions accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres soumissions reçues seront évaluées.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires et cotés

Voir la pièce jointe E, Critères d'Évaluation techniques obligatoires et cotés.

4.1.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - cotation numérique la plus élevée dans les limites du budget

Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- (a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
- (b) satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
- (c) obtenir le nombre minimum de points requis pour chaque critère et chaque groupe de critères avec une note de passage; et
- (d) obtenir le nombre minimum de points requis pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés.

Les soumissions ne répondant pas aux exigences de (a) ou (b) ou (c) ou (d) seront déclarées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus grand nombre de points sera recommandée pour attribution d'un contrat, pourvu que le prix total évalué n'excède pas le budget disponible pour ce besoin (125 000,00\$ + taxes en sus). Si plus d'une soumission recevable obtient le nombre le plus élevé de points, la soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7707-165835/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal208
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité - liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) »

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7707-165835/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal208
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) - Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.2.3.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité aux services canadiens.

Le soumissionnaire atteste que : (a être complété par le soumissionnaire)

() le(s) service(s) offer est(ont) un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.

Signature

date

5.2.3.2 Clause du guide des CCUA A3050T (2010-01-11), Définition du contenu canadien

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7707-165835/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal208
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET AUTRES EXIGENCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
 - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
 - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
2. On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité industrielle \(PSI\)](http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).

6.2 Exigences relatives aux marchandises contrôlées

Clause du Guide des CCUA A9130T (2014-11-27) Programme des marchandises

PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

7.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

7.2.1 Conditions générales

2040 (2015-09-03), Conditions générales - recherche et développement, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

7.2.2 Clauses du Guide des CCUA

K3410 (2015-02-25), Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux

7.3 Exigences relatives à la sécurité

7.3.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le PSI) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

1. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une cote de sécurité **d'installation valable au niveau NATO SECRET**, délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
2. Ce contrat comprend un accès à des **marchandises contrôlées**. Avant d'avoir accès, le soumissionnaire doit être inscrit au Programme des Marchandises Contrôlées de Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada.
3. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens **CANADA CLASSIFIÉS**, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, **doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau SECRET**, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
4. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens **ETRANGER CLASSIFIÉS**, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, **doivent être citoyens des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Canada ou doivent être résidents permanents du Canada et doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau SECRET**, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7707-165835/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal208
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens **CLASSIFIÉS OTAN**, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, **doivent être résidents permanents du Canada ou citoyens d'un pays membre de l'OTAN** et doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau **NATO SECRET**, délivrée ou approuvée par l'autorité de sécurité compétente déléguée par l'OTAN.
6. L'entrepreneur ou l'offrant NE DOIT PAS emporter de renseignements CLASSIFIÉS hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur ou l'offrant doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il l'a respecte.
7. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
8. Avant l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit remplir un questionnaire sur la **participation, le contrôle et l'influence étrangers (PCIE)** ainsi que les documents connexes indiqués dans les lignes directrices sur la PCIE destinées aux organisations. L'entrepreneur doit soumettre ces documents dûment remplis afin d'indiquer si une tierce partie (personne, entreprise ou gouvernement) peut accéder, sans en avoir l'autorisation, à des biens ou à des renseignements CLASSIFIÉS DE L'OTAN/ÉTRANGERS. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) déterminera si le statut « Sans PCIE » ou « Avec PCIE » doit être attribué à l'entreprise de l'entrepreneur. Si le statut « Avec PCIE » est attribué à l'entreprise, TPSGC déterminera si des mesures d'atténuation existent ou doivent être prises par l'entreprise afin qu'elle puisse obtenir le statut « Sans PCIE par atténuation ».
9. En permanence pendant l'exécution du contrat, l'entrepreneur devrait détenir une lettre de TPSGC indiquant les résultats de l'évaluation de la PCIE ainsi que le statut attribué à son entreprise, c'est-à-dire « Sans PCIE » ou « Sans PCIE par atténuation ».
10. Tout changement au questionnaire et aux facteurs connexes d'évaluation de la PCIE doit être immédiatement signalé au Secteur de la sécurité industrielle aux fins de détermination de l'incidence du changement sur le statut lié à la PCIE.
11. L'entrepreneur doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;
 - b) du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

VEUILLEZ NOTER : Il y a des niveaux **multiples de restrictions relatives à la diffusion** associé avec ce dossier. Dans ce cas, un Guide de Sécurité devrait être ajouté au LVERS afin de clarifier ces restrictions. Le Guide de Sécurité est habituellement généré par l'autorité de projet et/ou l'autorité de sécurité de l'organisation.

VEUILLEZ NOTER : Il y a des niveaux multiples de contrôle de sécurité du personnel associé avec ce dossier. Dans ce cas, un *Guide de Classification de sécurité* doit être ajouté à la LVERS afin de clarifier ces contrôles de sécurité. Le *Guide de Classification de sécurité* est habituellement généré par l'autorité de projet et/ou l'autorité de sécurité de l'organisation.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7707-165835/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal208

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Veillez noter : Puisque **l'Australie et la Nouvelle-Zélande ne sont pas membre de l'OTAN**, aucun renseignement OTAN ne sera diffusé aux Australiens, ni aux Néo-Zélandais sans avoir obtenu permission de la DSIC.

7.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars, 2017.

7.5 Responsables

7.5.1 Autorité contractante

JoAnne LeBlanc
Agente d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
1713 Bedford Row, BP 2247
Halifax, N.-É. B3J 1T3
Téléphone : 902-496-5010
Télécopieur : 902-496-5016
Courriel: joanne.leblanc3@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

sera complété dès l'attribution du contrat

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

7.5.3 Représentant de l'entrepreneur (doit être complété par l'entrepreneur)

Nom : _____

Titre : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

No. d'approvisionnement de l'entreprise _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7707-165835/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal208
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7.6 Divulgateion proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.7 Paiement

7.7.1 Base de paiement

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, plus un profit, établis conformément à la base de paiement de l'[annexe B](#), jusqu'à un prix plafond de _____ \$ (le montant sera inséré au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables en sus, s'il y a lieu.

7.7.2 Limitation des dépenses

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de _____ \$ (le montant sera inséré au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables en sus, s'il y a lieu.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
 - a) lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
 - b) quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - c) dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,

selon la première de ces conditions à se présenter.

3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

7.7.3 Modalités de paiement

7.7.3.1 Paiements progressifs

1. Le Canada effectuera les paiements progressifs conformément aux dispositions de paiement du contrat, à raison de une fois par mois au plus, pour les frais engagés dans l'exécution des travaux, jusqu'à concurrence de 90 p. 100 du montant réclamé et approuvé par le Canada si :

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7707-165835/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal208
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

-
- (a) une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/1111.pdf>), Demande de paiement progressif, et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
 - (b) le montant réclamé est conforme à la base de paiement;
 - (c) la somme de tous les paiements progressifs effectués par le Canada ne dépasse pas 90 p. 100 de la totalité du montant à verser en vertu du contrat;
 - (d) toutes les attestations demandées sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 ont été signées par les représentants autorisés.
2. Le solde du montant dû sera payé conformément aux dispositions de paiement du contrat lorsque tous les travaux exigés au contrat auront été complétés et livrés si les travaux ont été acceptés par le Canada et une demande finale pour le paiement est présentée.
 3. Les paiements progressifs ne sont que des paiements provisoires. Le Canada peut procéder à une vérification gouvernementale et des vérifications provisoires du temps et des coûts et apporter lorsqu'il y a lieu des correctifs pendant l'exécution des travaux. Tout paiement en trop qui résulte du versement des paiements progressifs ou d'une autre cause doit être remboursé rapidement au Canada.

7.7.4 Clauses du guide des CCUA

C0305C (2008-05-12), État des coûts

7.7.5 Vérification du temps

Clause du guide des CCUA C0711C (2008-05-12), Contrôle du temps

7.8 Instructions relatives à la facturation – demande de paiement

1. L'entrepreneur doit soumettre une demande de paiement en utilisant le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/1111.pdf>), Demande de paiement progressif.

Chaque demande doit présenter :

- (a) toute l'information exigée sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111;
- (b) toute information pertinente détaillée à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales;
- (c) une liste de toutes les dépenses;
- (d) les dépenses plus le profit ou les honoraires calculés au prorata;
- (e) la description et la valeur de l'étape réclamée selon la description au contrat.

Chaque demande doit être appuyée par :

- (a) une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé;
- (b) une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance;
- (c) une copie du rapport mensuel sur l'avancement des travaux.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7707-165835/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal208
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2. Les taxes applicables doivent être calculées pour le montant total de la demande, avant l'application de la retenue. Au moment de la demande de la retenue, il n'y aura pas de taxe applicable à payer car celle-ci a été réclamée et est payable sous les demandes de paiement progressif précédentes.
3. L'entrepreneur doit préparer et certifier un original et deux (2) copies de la demande sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111, et les envoyer au responsable technique pour attestation. Le/la responsable technique fera parvenir l'original et les deux (2) copies de la demande à l'autorité contractante pour attestation après l'inspection et l'acceptation des travaux, et présentation au Bureau du traitement des paiements pour toutes autres attestations et opérations de paiement.
4. L'entrepreneur ne doit pas soumettre de demandes avant que tous les travaux identifiés sur la demande soient complétés.

7.9 Attestations

7.9.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

7.9.2 Clauses du guide des CCUA

A3060C (2088-05-12), Attestation du contenu canadien

7.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (sera précisé à l'attribution du contrat) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2040 (2015-09-03) Conditions générales - recherche et développement;
- c) l'Annexe A, Énoncé des travaux;
- d) l'Annexe B, Base de paiement;
- e) l'Annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- f) l'Annexe D, Divulgaration par l'entrepreneur de la propriété intellectuelle;
- g) la soumission de l'entrepreneur datée du _____ (inscrire la date de la soumission).

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7707-165835/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal208
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7.12 Contrat de défense

Clause du guide des CCUA - A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

7.13 Assurances

Clause du guide des CCUA - G1005C (2008-05-12), Assurances

7.14 Programme des marchandises contrôlées

Clause du guide des CCUA - B4060C (2011-05-16), Marchandises contrôlées

Clause du guide des CCUA - A9131C (2014-11-27), Programme des marchandises contrôlées - contrat

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7707-165835/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal208
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE A **ÉNONCÉ DES BESOINS**

1. TITRE

SOUTIEN SCIENTIFIQUE À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT, AINSI QU'À DES ESSAIS SUR LE TERRAIN VISANT UN SONAR DE LUTTE ANTI-SOUS-MARINE.

2. CONTEXTE

Le projet de force de lutte anti-sous-marine (LASM), ci-après appelé « le projet », est réalisé dans le cadre du programme de guerre sous-marine (GSM) de Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC). Ce projet vise à formuler des idées et à élaborer des technologies applicables à la force de LASM sur le littoral, à mettre au point des approches et des technologies relatives à des capteurs débarqués, à formuler des idées et à développer des technologies relatives aux capteurs acoustiques, dont les sonars multistatiques et les sonars actifs à émission continue (CAS), ainsi qu'à accroître la capacité de détection d'objectifs sous-marins sur le littoral, en eau profonde et dans les eaux arctiques. Nombre d'activités réalisées dans le cadre du projet visent directement à appuyer les projets d'acquisition d'immobilisations de la Marine royale canadienne (MRC). Le projet nécessite l'appui et les services de consultation d'un expert en matière de LASM et de sonars passifs et actifs, dont les CAS, les capteurs acoustiques et le traitement de signaux. RDDC s'est donné comme priorité de mieux comprendre ce qui conditionne les performances des CAS dans un milieu littoral, et le succès du projet dépend de la recherche et des expériences en mer réalisées au sujet des principes de fonctionnement des CAS. L'entrepreneur devra assurer le soutien de la planification des essais en mer, de la préparation de l'équipement d'essai, de l'exécution des essais, de même que des activités d'analyse et de production de rapport décrivant le fonctionnement des CAS dans un environnement littoral.

3. ACRONYMS

CAS	Sonar actif à émission continue
CD	Disque Compact
DA	Document applicable
DCLT	Détection, classification, localisation et poursuite
DVD	Vidéodisque numérique
EDT	Énoncé de travail
EFG	Équipement fourni par le gouvernement
EM	Expert en la matière
FAC	Forces armées canadiennes
GSM	Guerre sous-marine
LAR	Logiciels d'analyse et de recherche
LASM	Lutte anti-sous-marine
MDN	Ministère de la Défense nationale
MRC	Marine royale canadienne
RDDC	Recherche et développement pour la défense Canada
RDDC	Recherche et développement pour la défense Canada
RT	Responsable technique
VSP	Véhicule sans pilote

4. DOCUMENTS APPLICABLES et RÉFÉRENCES

DP1 : Modèle de contrat de licence en matière de logiciels d'analyse et de recherche (LAR)

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7707-165835/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal208
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5. TÂCHES

Généralités

De par sa nature, le projet englobe un vaste éventail de sujets relatifs à l'acoustique sous-marine et nécessite une expertise, tant sur le plan expérimental que théorique. Il faut donc obtenir le soutien d'un expert qui possède des connaissances sur divers aspects de la guerre sous-marine, y compris les suivants : sonars passifs et actifs, dont les CAS; capteurs de vecteurs et dispositifs remorqués; traitement des signaux; acoustique sur le plancher océanique; et DCLP d'objectifs en eaux peu profondes et profondes. Il faut également un soutien dans le domaine de la simulation et de la modélisation acoustiques, ainsi que de la planification de l'utilisation des technologies susmentionnées. En raison des essais en mer prévus dans le cadre du projet, l'entrepreneur devra posséder beaucoup d'expérience en matière de planification et de gestion d'expériences acoustiques sous-marines relatives aux sonars de LASM. Puisque le projet implique la production de rapports, l'entrepreneur devra aussi appuyer la rédaction et la révision scientifique et technique des résultats obtenus, ainsi qu'avoir publié des articles dans des revues de qualité supérieure révisées par des pairs, dans le domaine de l'acoustique et du génie océanique. L'entrepreneur pourrait devoir acheter des équipements ou des logiciels conçus pour soumettre des capteurs ou des systèmes de traitement à des évaluations ou à des essais de nature expérimentale. L'équipement et le matériel acquis pour exécuter les travaux et remboursés dans le cadre du contrat devront être remis au gouvernement du Canada au terme du contrat.

5.1 Recherche et développement. L'entrepreneur devra effectuer des travaux de recherche et de développement dans le domaine des capteurs acoustiques, dont les capteurs multistatiques, CAS et vectoriels, ainsi que des réseaux de capteurs implantés sur les fonds océanique et à bord de VSP. Il devra aussi appuyer la conception et la mise à l'essai de systèmes de traitement des signaux sonars qui serviront à évaluer le rendement lors des essais. Il devra également utiliser de l'EFG dans le cadre du contrat pour des activités de conception, de recherche et d'analyse en matière de traitement des signaux.

5.2 Modélisation et simulation. L'entrepreneur devra exécuter des travaux de modélisation et de simulation visant la propagation acoustique de capteurs, y compris la prédiction des performances des systèmes destinés à être essayés, ainsi que formuler des recommandations touchant l'amélioration des capteurs et des processeurs de la MRC en vue d'appuyer la capacité future de cette dernière.

5.3 Soutien d'essais en mer. L'entrepreneur devra appuyer la préparation et l'exécution d'expériences en mer, y compris la conception d'expériences, l'appui d'analyses visant des travaux d'évaluation et de conformité en matière environnementale, de même que la communication avec des organismes collaborateurs, ce qui impliquera de participer à des réunions de planification d'essai ou de rétroaction immédiate après des essais

5.3.1 Réunions de planification. L'entrepreneur devra appuyer l'organisation et la tenue de réunions de planification d'essai ayant lieu par téléconférence ou en personne, en Amérique du Nord ou ailleurs dans le monde.

5.3.2 Conception de plans d'essai. L'entrepreneur devra appuyer l'élaboration, l'examen et la révision de plans d'essai, ce qui impliquera l'évaluation d'objectifs scientifiques et la formulation de conseils touchant les essais en matière de planification et de logistique scientifique et technique, ainsi que l'exécution de travaux d'analyse et de modélisation visant à évaluer et à élaborer des méthodes expérimentales. Il devra aussi appuyer la conception de diverses options et recommander des mesures à prendre dans le cadre de la planification des essais.

5.3.3 Soutien en mer. L'entrepreneur devra appuyer les essais en mer localement (à Halifax, N.-É.), à bord de navires et sur terre, aux environs de la zone d'essai en mer, ce qui exigera

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7707-165835/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal208
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

notamment qu'il participe à des séances de planification ad hoc, qu'il communique avec des scientifiques en chef et les membres d'équipes d'essai, qu'il effectue des analyses in situ, y compris des évaluations ciblant des systèmes de traitement de signaux sonars de RDDC, et qu'il formule des recommandations fondées sur les analyses exécutées et sur son expérience.

5.4 Soutien à la production de rapports et de présentations internes et externes. Les produits livrables de nombreux composants du projet consistent en des rapports et des présentations officiels. L'entrepreneur devra se servir des résultats d'analyse issus des tâches 5.1 à 5.3 et/ou obtenus auprès de RDDC et produire des rapports à leur sujet. Il devra comprendre et interpréter les résultats de projet et rédiger des documents techniques (d'une qualité inférieure ou équivalente à des articles de recherche révisés par des pairs) visant à les décrire et à les expliquer. Il devra également produire des présentations orales destinées à RDDC, aux FAC, à des organismes de défense externes (p. ex. le Centre pour la recherche et l'expérimentation maritimes) et à des sociétés scientifiques (p. ex. l'Acoustical Society of America). Il devra appuyer la production de documents sur les essais en mer en rédigeant des rapports de rétroaction immédiate, des rapports postérieurs aux essais, des analyses postérieures aux essais et des articles visant à appuyer des rapports écrits de RDDC.

6. PRODUITS LIVRABLES

- 6.1 Rapports de progrès mensuels brefs produits dans le cadre du contrat dans un format approuvé par le RT (courriel, etc.).
- 6.2 Un ou des logiciels produits dans le cadre du contrat (s'il y a lieu), dotés de nouvelles capacités décrites dans un rapport de l'entrepreneur et considérés comme livrés après une vérification de ceux-ci dans le système de gestion de configuration logicielle de RDDC Atlantique.
- 6.3 Rapport final de l'entrepreneur dans lequel ce dernier résume les travaux exécutés dans le cadre du contrat et met l'accent sur l'importance des travaux, sur des recommandations quant à de futures activités et sur des conclusions clés. Le format du rapport pourra être choisi par l'entrepreneur, mais une version électronique modifiable dans MS WORD devra en être produite. Le plan du rapport devra avoir été approuvé par le RT avant toute rédaction du document.
- 6.4 Un ou des calendriers de réunion et/ou le compte rendu, dans un format approuvé par le RT (courriel, etc.), de toutes les réunions de planification auxquelles l'entrepreneur a participé.
- 6.5 Un ou des rapports de rétroaction immédiate au sujet des essais dans un format approuvé par le RT.
- 6.6 Révision conjointe ou rédactionnelle, dans un format approuvé par RDDC ou le RT et sur CD ou DVD, de rapports scientifiques officiels pouvant servir de comptes rendus de conférence ou de revue au sujet de découvertes scientifiques clés touchant les activités de conception et d'essai rattachées à la présente tâche.
- 6.7 Révision conjointe ou rédactionnelle, dans un format approuvé par RDDC ou le RT et sur CD ou DVD, de rapports et de présentations destinés à des cadres et à des officiers du MDN et de la MRC.

7. DATE DE LIVRAISON

Le présent contrat s'échelonnera de sa date d'octroi jusqu'au 31 mars 2017 inclusivement.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7707-165835/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal208
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

8. LIEU DES TRAVAUX

Bien qu'il puisse exécuter une partie des travaux dans ses installations, l'entrepreneur pourra accéder au Centre de recherches de l'Atlantique de RDDC.

Recherche et développement pour la défense Canada – Centre de recherches de l'Atlantique
9, rue Grove
Halifax (N.-É.)
B2Y 3Z7
Canada

Selon les disponibilités, l'entrepreneur pourra accéder aux installations ci-après aux fins des travaux :

- 8.1 Installations informatiques sécurisées de RDDC;
- 8.2 Bassin(s) d'étalonnage de RDDC;
- 8.3 Bibliothèque de RDDC.

9. VOYAGES

L'entrepreneur devra voyager aux fins du présent contrat, y compris lors des essais en mer et de diverses réunions de projet. La Directive du Conseil du Trésor sur les voyages s'appliquera à toute dépense de voyage, d'hébergement et de subsistance. Le gouvernement du Canada se réserve le droit de refuser de rembourser toute dépense de voyage qui n'a pas été préalablement approuvée par le responsable du projet. Si le gouvernement assure l'hébergement et la subsistance du personnel de l'entrepreneur (p. ex. à bord d'un navire, durant les essais en mer), il n'accordera aucune indemnité journalière de déplacement.

L'entrepreneur doit notamment se rendre aux endroits suivants aux fins des tâches à accomplir :

Tâche : 5.3

Emplacement : Centre pour la recherche et l'expérimentation maritimes de l'OTAN
Adresse : La Spezia, en Italie
Durée : 10 à 15 jours
Fréquence : Deux fois par an

Tâches : 5.3 et 5.4

Emplacement : Organismes de défense extérieurs (p. ex. Office of Naval Research, Australian Defence Science and Technology Organization)
Adresse : Internationale
Durée : 5 jours
Fréquence : Deux fois par an

Tâche : 5.4

Emplacement : RDDC et MDN
Adresse : Ottawa (Ontario), Canada
Durée : 2 jours
Fréquence : Deux fois par an

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7707-165835/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal208
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

10. RÉUNIONS

Dans le cadre du présent contrat, l'entrepreneur devra assister à des réunions de projet, dans les installations de RDDC Atlantique, aux endroits mentionnés ci-après et ailleurs, s'il y a lieu. Une réunion de lancement devra avoir lieu et d'autres réunions d'examen de l'avancement des travaux pourraient être tenues à la demande du RT.

11. ÉQUIPEMENT FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (EFG)

EFG 1 : Ordinateurs de RDDC fonctionnant sous Microsoft Windows 7 (ou une version plus récente), Linux ou Mac OS et contenant un progiciel graphique de langage de données interactif.

Quantité : 1, s'il y a lieu
Numéro de pièce : Sans objet
Numéro de série : Sans objet
Numéro de série : À déterminer

EFG 2: LAR fournis à l'entrepreneur uniquement aux fins du contrat; l'entrepreneur devra fournir à RDDC une copie de tous les codes créés dans ce contexte. Il pourra se procurer une licence de LAR pour exécuter ses propres travaux.

Quantité : 1
Numéro de pièce : Sans objet
Numéro de série : Sans objet
Numéro de série : À déterminer

EFG 3 : Équipement d'essai. RDDC fournira l'équipement nécessaire pour effectuer les essais. RDDC Atlantique exigera de l'entrepreneur qu'il signe une entente de prêt stipulant ses responsabilités, la nature de l'équipement prêté et la durée du prêt.

Quantité : Selon les besoins
Numéro de pièce : Sans objet
Numéro de série : Sans objet
Numéro de série : À déterminer

12. SÉCURITÉ

Voir la liste de vérification des exigences de sécurité, à l'annexe C.

13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le gouvernement du Canada possèdera tous les droits relatifs aux renseignements généraux – comme suit :

l'objet principal du contrat ou des biens livrables en vertu du contrat est d'accroître certains acquis actuels du gouvernement avant de transférer cet ensemble plus vaste d'acquis au secteur privé (non nécessairement à l'entrepreneur initial), par octroi de licence ou par cession de la propriété, à des fins d'exploitation commerciale.

14. MARCHANDISES CONTRÔLÉES

Le Programme des marchandises contrôlées applique à ces services.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7707-165835/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal208

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7707-165835/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal208
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE B
BASE DE PAIEMENT

1. Main-d'oeuvre :

<u>Catégories :</u>	<u>Taux horaire</u>
_____	_____ \$
_____	_____ \$
_____	_____ \$

Total estimé : _____ \$

2. Équipement : Préciser tous les articles requis pour exécuter les travaux et fournir la base d'établissement des prix pour chacun d'entre eux, droits de douanes canadiens et taxes d'accise compris, s'il y a lieu. Ces articles seront livrables au Canada à la fin du contrat.

Total estimé : _____ \$

3. Matériaux et fournitures : Indiquer toutes les catégories de matériaux et de fournitures requis pour exécuter les travaux et fournir la base d'établissement des prix.

Total estimé : _____ \$

4. Frais de subsistance et de déplacement : Indiquer le nombre de voyages et le nombre de jours par voyage, le coût, le bût et la destination de chaque voyage, conjointement avec la base d'établissement de ces coûts. Ces frais ne doivent pas être supérieurs à ceux que prévoit la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor. En ce qui a trait à la Directive du Conseil du Trésor, seules les indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais précisées aux appendices B, C et D de la Directive http://www.tbs-sct.gc.ca/hr-rh/gtla-vgcl/index_f.asp ainsi que les autres dispositions qui font référence aux « voyageurs » plutôt qu'aux « employés » s'appliquent. Les Autorisations spéciales de voyager du Secrétariat du Conseil du Trésor, http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/STA-fra.asp, s'appliquent aussi.

Total estimé : _____ \$

5. Sous-traitants : Donner les noms des sous-traitants proposés et fournir les mêmes renseignements de ventilation de prix que ceux demandés aux présentes.

Total estimé : _____ \$

6. Autres frais directs : Indiquer tous les autres frais directs prévus, comme les communications interurbaines et les locations, et fournir la base d'établissement des prix.

Total estimé : _____ \$

Côût Total : _____ \$

Taxes applicables : Indiquer la taxe qui s'applique séparément.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7707-165835/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal208

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE C

Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

(ci-attachée)

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7707-165835/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal208

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE D

Divulgateion par l'entrepreneur de la propriété intellectuelle

This form is to be completed and signed by the contractor upon completion of the contract and returned to:

Ce formulaire est à être complété et signé par le fournisseur dès l'attribution du contrat. Veuillez retourner à la personne indiquée ci-dessous.

JoAnne LeBlanc
Direction générale d'approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
1713 Bedford Row, BP 2247
Halifax, (N.-É.) B3J 3C9
Téléphone : (902) 496-5010
Télécopieur : (902) 496-5016

Titre du contrat : Soutien scientifique à la recherche et au développement, ainsi qu'à des essais sur le terrain visant un sonar de lutte anti-sous-marine

PWGSC File number - W7707-165835/001/HAL

It is a term of the referenced contract that, regardless of its ownership, all Foreground Information¹ that could be Inventions¹ and all other Foreground Information, shall be promptly and fully disclosed to Canada.

Tel que stipulé dans le contrat mentionné ci-dessus, et peu importe à qui sont dévolus les droits de propriété intellectuelle, tous les renseignements originaux * susceptibles de constituer des inventions*, de même que tous les autres renseignements originaux découlant de ce contrat, devront être divulgués pleinement et sans délai au Canada.

¹ - defined in the General Conditions identified in the Contract

* - tels que définis dans les conditions générales identifiées dans le contrat.

Consequently, the undersigned, being a duly authorized officer of the Contractor, certifies that during the tenure of the contract

Par conséquent, le soussigné, étant un agent dûment autorisé de l'Entrepreneur, certifie que durant la période du contrat

(mark appropriate box):

(cochez la case appropriée):

No Foreground Information was conceived, developed or produced as part of the Work and, therefore the Contractor has nothing to disclose.

Aucun renseignement original n'a été conçu, développé ou produit pendant l'exécution des travaux; l'entrepreneur n'a donc aucun renseignement original à divulguer.

All Foreground Information which was conceived, developed or produced as part of the Work was fully disclosed and documented in the technical reports delivered by the Contractor to the Technical Authority designated in the Contract, and the Contractor has nothing further to disclose.

Tous les renseignements originaux conçus, développés ou produits pendant l'exécution des travaux ont été entièrement divulgués et documentés dans les rapports techniques livrés par l'Entrepreneur à l'autorité technique indiquée dans le contrat, et l'Entrepreneur certifie qu'il n'existe aucune information supplémentaire à divulguer.

All Foreground Information conceived, developed or produced as part of the Work by the Contractor is hereby fully disclosed in the attached document.

Tous les renseignements originaux conçus, développés ou produits pendant l'exécution des travaux par l'Entrepreneur sont entièrement divulgués dans le document ci-joint.

Signature - Signature: _____

Print Name - Nom en caractère imprimé: _____

Title - Titre: _____

Company Name - Entrepreneur: _____

Date - Date: _____

ANNEXE E
CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES

Dans leurs propositions, les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils respectent les critères d'évaluation obligatoires ci-dessous. Toute soumission qui ne satisfait pas à tous les critères obligatoires sera jugée non recevable et sera rejetée d'emblée.

	CRITÈRE	SATISFAIT	NON SATISFAIT
M1	Pour prouver qu'il possède de l'expérience pertinente et récente, le soumissionnaire doit avoir participé, dans un rôle prépondérant, à un essai en mer majeur de composants expérimentaux d'acoustique sous-marine au cours des 5 dernières années. Un essai en mer majeur est défini comme une opération d'au moins 5 jours de durée active (sans compter les jours de transit), comportant l'utilisation de plateformes multiples et d'autres matériels maritimes déployant des sonars et des systèmes d'acquisition de données dans des opérations sous-marines. Cette expérience doit comprendre des responsabilités de haute gestion dans la planification et l'exécution des expériences en mer.		
M2	Le soumissionnaire doit être l'auteur principal d'un minimum de 4 publications ayant fait l'objet d'une revue par un comité de lecture dans le domaine de l'acoustique sous-marine et/ou de l'ingénierie maritime.		
M3	Le soumissionnaire doit avoir au moins 10 années d'expérience dans l'analyse, l'interprétation et la production de rapports sur des aspects théoriques et des travaux de mesures expérimentaux en mer dans le domaine du traitement des signaux de sonars acoustiques.		
M4	Le soumissionnaire doit avoir au moins 1 an d'expérience dans l'analyse, l'interprétation et la production de rapports sur des mesures théoriques et expérimentales en mer dans le domaine des sonars actifs à émission continue (CAS).		

2. CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS

Les propositions techniques et de gestion seront évaluées et cotées conformément aux critères qui suivent. On recommande donc aux soumissionnaires de fournir suffisamment de détails concernant ces critères dans leur soumission. En outre, les soumissionnaires doivent fournir un index de renvoi précisant les numéros de paragraphe et de page associés à chaque critère.

	CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS	Minimum	Maximum
P1	Expérience du soumissionnaire dans un rôle prépondérant en conception, en logistique et en acquisition de données expérimentales dans le cadre d'essais en mer majeurs. 5 points par journée d'activité en mer (journées de transit non comprises) au cours des 5 dernières années, jusqu'à un maximum de 20 points. Cette expérience doit comprendre des responsabilités de haute gestion dans la planification et l'exécution des expériences en mer.	5	20
P2	Expérience du soumissionnaire dans la pratique de recherches et la publication de travaux avec revue par un comité de lecture dans des journaux faisant autorité en acoustique sous-marine et/ou en génie	20	30

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7707-165835/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7707-16-5835

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75084

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal208
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	maritime. 5 points par publication en tant que premier auteur, jusqu'à un maximum de 30 points.		
P3	Expérience du soumissionnaire dans l'analyse, l'interprétation et la production de rapports sur des mesures théoriques et expérimentales en mer dans le domaine des CAS. 10 points par année d'expérience, jusqu'à un maximum de 30 points.	10	30
P4	Expérience du soumissionnaire dans l'analyse, l'interprétation et la production de rapports sur des mesures théoriques et expérimentales en mer sur les algorithmes de détection, de classification, de localisation et de poursuite pour les sonars. 2 points par année d'expérience jusqu'à un maximum de 10 points.	2	10
P5	Expérience du soumissionnaire dans l'analyse, l'interprétation et la production de rapports sur des mesures théoriques et expérimentales en mer dans le domaine de l'analyse des données recueillies par système sonar à antenne remorquée. 2 points par année d'expérience jusqu'à un maximum de 6 points.	2	6
P6	Expérience du soumissionnaire dans l'analyse, l'interprétation et la production de rapports sur des mesures théoriques et expérimentales d'acoustique en mer dans le domaine de la propagation et de l'influence des fonds marins. 2 points par année d'expérience jusqu'à un maximum de 6 points.	2	6
P7	Expérience du soumissionnaire en modélisation et simulation de la propagation acoustique. 2 points par année d'expérience jusqu'à un maximum de 6 points.	2	6
P8	Compréhension démontrée du soumissionnaire de la portée et des objectifs du présent projet. <u>0 points</u> : Peu ou pas de compréhension démontrée de la portée et des objectifs du projet. <u>10 points</u> : Une certaine compréhension démontrée de la portée et des objectifs du projet, mais pas de tous les aspects de l'énoncé de travail. <u>15 points</u> : Une compréhension démontrée de la portée et des objectifs du projet (tous les aspects traités), mais l'exposé du soumissionnaire ne va pas beaucoup au-delà du contenu de la demande de proposition (DP). <u>20 points</u> : Bonne compréhension démontrée de la portée et des objectifs (tous les aspects traités) et le soumissionnaire montre dans ses propres mots sa compréhension en profondeur de la portée du projet.	15	20
P9	Connaissance démontrée du soumissionnaire des problèmes directs et connexes, ainsi que des solutions proposées. <u>0 points</u> : Appréciation nulle ou superficielle des problèmes. <u>5 points</u> : Reconnaissance partielle des problèmes et des solutions proposées (ne porte sur l'ensemble des tâches de l'énoncé de travail). <u>10 points</u> : Appréciation relative des problèmes avec des solutions proposées (tous les aspects de l'énoncé de travail sont couverts), mais toutes les solutions proposées ne sont pas techniquement viables. <u>15 points</u> : Appréciation claire des problèmes (tous les aspects de l'énoncé de travail sont couverts), et propose des solutions techniquement viables.	5	15

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

W7707-165835/A

hal208

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

W7707-16-5835

HAL-5-75084

P10	<p>Expérience démontrée du soumissionnaire en matière de gestion de projets de guerre sous-marine (GSM) et de contrôle des coûts de projet.</p> <p><u>0 points</u> : Peu ou pas d'expérience dans la gestion de projets de GSM et de contrôle des coûts de projet (<2 ans).</p> <p><u>5 points</u> : Une certaine expérience dans la gestion de projets de GSM et de contrôle des coûts de projet (>2 ans).</p> <p><u>10 points</u> : Bonne expérience dans la gestion de projets de GSM et de contrôle des coûts de projet (>4 ans).</p> <p><u>15 points</u> : Expérience très complète dans la gestion de projets de GSM et de contrôle des coûts de projet (>10 ans).</p>	5	15
P11	<p>Capacité du soumissionnaire d'assembler l'équipe prévue, y compris la disponibilité des membres de l'équipe et la capacité de parer aux imprévus, la structure hiérarchique, la gestion de projet, les contrats de sous-traitance et la capacité de respecter les délais prévus pour un tel projet.</p> <p><u>0 points</u> : Non mentionnée ou inadéquate. L'organisation de l'équipe prévue y compris les rôles, les autorités, les responsabilités et les compétences ne sont pas définis de manière claire.</p> <p><u>5 points</u> : Organisation de l'équipe prévue exposée de manière claire, notamment les rôles, les autorités, les responsabilités et les compétences.</p> <p><u>10 points</u> : Organisation de l'équipe prévue exposée de manière claire, notamment les rôles, les autorités, les responsabilités et les compétences. La disponibilité des membres qualifiés de l'équipe pour répondre aux besoins est couverte.</p> <p><u>15 points</u> : Organisation de l'équipe prévue exposée de manière claire, notamment les rôles, les autorités, les responsabilités et les compétences. La disponibilité des membres qualifiés de l'équipe et de ressources d'appoint qualifiées est couverte.</p>	10	15
TOTAL		78	173

3. CHOIX DE LA MÉTHODOLOGIE DE SÉLECTION

Proposition recevable dont la note est la plus haute et qui respecte le budget maximal établi



Government of Canada

Gouvernement du Canada

Annex C

Contract Number / Numéro du contrat

W7707-165835

Security Classification / Classification de sécurité

UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE

1 Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine DND 2 Branch or Directorate / Direction générale ou Direction DRDC Atlantic Research Centre

3 a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance 3 b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant

4 Brief Description of Work / Brève description du travail Contract for Scientific Support for Anti-Submarine Warfare Sonar Research

5 a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? No/Non Yes/Oui

5 b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques? No/Non Yes/Oui

6 Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis

6 a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No/Non Yes/Oui

(Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)

6 b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé. No/Non Yes/Oui

6 c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit? No/Non Yes/Oui

7 a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès Canada NATO / OTAN Foreign / Étranger

7 b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion Not releasable / À ne pas diffuser Restricted to / Limité à Specify country(ies) / Préciser le(s) pays All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion Restricted to / Limité à Specify country(ies) / Préciser le(s) pays

7 c) Level of information / Niveau d'information PROTECTED A / PROTÉGÉ A PROTECTED B / PROTÉGÉ B PROTECTED C / PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL SECRET / SECRET TOP SECRET / TRÈS SECRET TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL NATO SECRET / NATO SECRET COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET PROTECTED A / PROTÉGÉ A PROTECTED B / PROTÉGÉ B PROTECTED C / PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL SECRET / SECRET TOP SECRET / TRÈS SECRET TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT)



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat
W7707-165835
 Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8 Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
 Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
 If Yes, indicate the level of sensitivity. / Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité

No / Non Yes / Oui

9 Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
 Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?

No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel
 Document Number / Numéro du document

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10 a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- | | | | |
|--|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS
COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL | <input checked="" type="checkbox"/> SECRET
SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET
TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT
TRÈS SECRET - SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL
NATO CONFIDENTIEL | <input checked="" type="checkbox"/> NATO SECRET
NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET
COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS
ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | | | |

Special comments / Commentaires spéciaux: The SOW requires site access for classified and unclassified work. Supplementary security guide is attached.

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
 REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10 b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
 Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?
 If Yes, will unscreened personnel be escorted?
 Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?

No / Non Yes / Oui

No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11 a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
 Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?

No / Non Yes / Oui

11 b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
 Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?

No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11 c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
 Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?

No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11 d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
 Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?

No / Non Yes / Oui

11 e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
 Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?

No / Non Yes / Oui



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W 7707-165835
Security Classification / Classification de sécurité CONFIDENTIAL

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET / SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTRICTÉE	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET / SECRET	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET / SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET
											A	B	C			
Information / Assets (re-)engineering / Biens / Production																
IT / Media / Support / IT																
IT / Media / Support / IT																

12 a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12 b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).